



Sous-section 2.—Activité des sociétés d'assurance-vie à charte fédérale

Le montant de l'assurance sur la vie au Canada a augmenté presque continuellement, d'une année à l'autre, depuis qu'on en a commencé la statistique en 1869. La somme par habitant, selon la population estimative du Canada, a presque doublé depuis 1944, preuve que le grand public apprécie la protection que l'assurance-vie apporte à la famille dans l'adversité. En 1954, le Canada comptait 66 sociétés à charte fédérale pratiquant l'assurance-vie; de ce nombre, 31 étaient canadiennes, six britanniques et 29 étrangères. En outre, sept sociétés britanniques et trois étrangères n'ont que peu ou pas souscrit d'assurance nouvelle, leur activité s'étant limitée en grande partie aux polices déjà en vigueur. Une société étrangère, autorisée en 1954, n'a fait aucune affaire au Canada cette année-là.

Les tableaux de la présente sous-section, sauf 17, portent sur les sociétés à charte fédérale seulement, à l'exclusion des fraternelles et des sociétés à charte provinciale. Cependant, comme l'indique le tableau 12, leurs affaires englobent près de 93.4 p. 100 de l'assurance sur la vie en vigueur au Canada.